

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 novembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 novembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 12 novembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 12 novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Christine LEMOINE, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 12 (dont 10 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
2. Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
3. Kévin AUGÉ, pouvoir à Richard ZEIGER
4. Laurence MARCHAND, pouvoir à Nicolas SORET
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
7. Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
8. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
9. Valérie SUBRENAT, pouvoir à Olga LIGAULT
10. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
11. Guy AVENIA, sans pouvoir
12. Dominique AUBERGER, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Linda GUEDJALI

Objet : Attribution de compensations 2025

FIN/2025/88

Conseil Communautaire du
12 novembre 2025

OBJET : Attribution de compensations 2025

VU les articles L 2334-7 à L 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts 1609 nonies C prévoyant les conditions d'institution de l'attribution de compensation ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024, les montants des attributions de compensation intègrent la compensation part salaire (CPS) pour certaines communes de la Communauté de Communes du Jovinien comme suit :

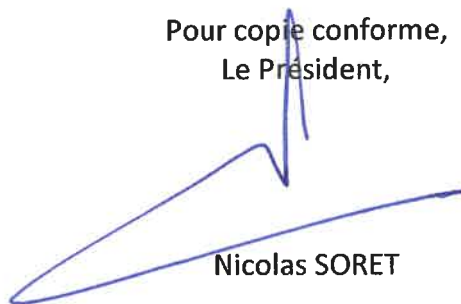
Communes	Part fixe de l'AC	Ajout de la Compensation Part Salaire compte tenu d'un écrêtement de 3,63 % par rapport à 2024	Total des attributions de compensation 2025	Pour mémoire AC votée en 2024
Béon	1 542 €		1 542 €	1 542 €
Champlay	39 985 €		39 985 €	39 985 €
Looze	1 628 €		1 628 €	1 628 €
Bussy-en-Othe	20 232 €		20 232 €	20 232 €
Joigny	1 923 302 €		1 923 302 €	1 992 052 €
Saint-Aubin-sur-Yonne	6 338 €	136 €	6 474 €	6 479 €
Brion	72 567 €	1 377 €	73 944 €	73 996 €
Chamvres	81 114 €	10 165 €	91 279 €	91 662 €
La Celle-Saint-Cyr	69 987 €	4 641 €	74 628 €	74 803 €
Cézy	126 654 €	6 479 €	133 133 €	133 377 €
Paroy-sur-Tholon	32 747 €	593 €	33 340 €	33 362 €
Saint-Martin-d'Ordon	9 826 €	1 625 €	11 451 €	11 512 €
Sépeaux-Saint Romain	162 430 €	8 942 €	171 372 €	171 709 €
Précy-sur-Vrin	100 007 €	3 448 €	103 455 €	103 585 €
Cudot	71 957 €	446 €	72 403 €	72 420 €
Verlin	38 454 €	2 372 €	40 826 €	40 915 €
Saint-Julien-Du-Sault	1 420 630 €	178 325 €	1 598 955 €	1 605 672 €
Villevallier	115 243 €	11 082 €	126 325 €	126 742 €
Totaux	4 294 643 €	229 630 €	4 524 273 €	4 601 673 €

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 03 novembre 2025 ;

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 1 (Didier MOREAU)

-APPROUVE le rapport d'attribution de compensations 2025,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Linda GUEDJALI